



1723 - DÉCÈS DU CURÉ

Le vingt sept decembre mil sept cent vingt trois a été inhumé
dans le cimetiere de loches le corps de maitre valerien fouquet
pretre. et curé de loches et landreville age' de soixante et dix ans
ou environ par moy J. Rigolloy pretre deservant la ditte cure
present les soussignés. *J. Rigolloy*

Le vingt sept decembre mil sept cent vingt trois a été inhumé dans le cimetiere de loches le corps de **maitre valerien fouquet pretre et curé de loches et landreville agé de soixante et dix ans** ou environ par moy J. Rigolloy pretre deservant la ditte cure present les soussignés.

Relevé par Elisabeth HUÉBER

Source : Site AD 10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Loches-sur-Ource, 1713-1748, vue 77/321



CHOIX DE SAGES-FEMMES EN 1737 ET 1738

Acte de la reception de la sage-femme

L'an mil sept cent trente sept le vingt unieme du mois de juillet jour de dimanche après les vespres toutes les femmes assemblées au son de la cloche, pour proceder a la nomination et reception d'une sage-femme, Nous jacques Singet pretre Curé de Loches et Landreville soussigné après avoir recueilli les suffrages et voix **avons trouvé capable jeanne Poussy femme d'Edme renard** vigneron demeurant en ce lieu et **ayant reçu d'elle le serment accoutumé l'avons Elü et nommée pour faire les fonctions de sage-femme** en cette paroisse d'exclusion de toutes autres sauf les cas extraordinaires presens aud. acte pierre cottenet nicolas cottenet, charles rollet, guillaume mathey tous de cette paroisse qui ont signés pour lad. poussy qui a déclaré ne scavoir

Un peu plus d'un an après :

L'an mil sept cent trente huit le quinze du mois de novembre Nous jacques Singet pretre Curé de loches et Landreville demeurant audit Loches sur les représentations a nous faites par plusieurs femmes de cette paroisse de **l'inconvenient ou elles se trouvaient assé souvent d'accoucher plusieurs en meme tems et consequent de la neccessité ou elles etaient d'avoir plus d'une sage-femme** nous avons admis sur le choix qu'elles en ont fait a nous communiqué **Marguerite Jouard femme de jacques robert vigneron** de cette paroisse **pour y faire les fonctions de matrone avec jeanne poussy cydevant reconü et admise**, et avons pris le serment

accoutumé d'icelle Marguerite Jouard suivant l'ordonnance de Monseigneur de Langres du mois de May mil sept cent vingt neuf en presence de temoins soussignes avec nous laditte jouard ayant déclaré ne scavoir signer



Le serment accoutumé que prêtent Jeanne POUSSY et Marguerite JOUARD ressemble probablement à celui-ci-dessous, en usage dans le diocèse de Paris en 1775.

« Je N. promets à Dieu le créateur tout puissant ; et à vous, Monsieur, que je m'acquitterai avec le plus de fidélité et de diligence, qu'il me sera possible, de la charge que j'entreprends, d'assister les femmes dans leurs couches, que j'apporterai tous mes soins pour empêcher qu'il n'arrive aucun accident à la mère ni à l'enfant ;

Et que si je vois quelque danger j'appellerai des médecins, des chirurgiens et des sages femmes expérimentées en cette fonction, pour ne rien faire que par leurs avis et avec leurs secours.

Je promets que je n'userai point de superstition, soit par parole, soit par signe, soit par quelque autre manière que ce soit, et que j'empêcherai de tout mon pouvoir que l'on en use et que je ne ferai rien par vengeance ou par mauvaise affection ;

Mais que comme une femme de bien, vraie chrétienne et catholique, je procurerai en tout et partout le salut corporel et spirituel, tant de la mère que de l'enfant.

Ainsi Dieu me soit en aide. »

Signalé par Michel SCHOETTEL

Relevé par Élisabeth HUÉBER

Sources : - Site Archives départementales de l'Aube, Généalogie, Loches-sur-Ource, 1713/1748, vues 202 et 214 sur 321

- Serment trouvé sur wikipedia